



FICHES DE DONNEES DE SECURITE BI CHEM XP 129 +

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BI CHEM XP 129 +
Numéro du produit	14956
Indications sur l'enregistrement REACH	Les substances contenues dans ce produit, qui ne sont pas classifiées comme produits dangereux, sont/seront enregistrées sous REACH dans les délais prévus.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chemical
--------------------------	----------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar 17, Av Louison Bobet 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS France +33 (0)1 49 74 80 80 (FAX) +33 (0)1 49 74 81 11 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Emergency Contact Number (Outside Office Hours)	+441865 407333
Sds No.	14956

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Elicitation - EUH208
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	Xi;R36. R52/53.
---	-----------------

Environnement	Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.
---------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

BI CHEM XP 129 +**Pictogramme de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

EUH208 Contient du Citrus Terpenes. Peut produire une réaction allergique.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient

C9 - 11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES EO, Benzenesulphonic Acid 4-C10-13 Sec-Alkyl Dervis

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

C9 - 11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES EO	1-5%
Numéro CAS: 68439-46-3	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Eye Dam. 1 - H318	Xn;R22. Xi;R41.
Acute Tox. 4 - H302	

Benzenesulphonic Acid 4-C10-13 Sec-Alkyl Dervis	1-5%
Numéro CAS: 85536-14-7	Numéro CE: 287-494-3
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490234-40

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Skin Corr. 1C - H314	Xn;R22. C;R34.
Eye Dam. 1 - H318	
Acute Tox. 4 - H302	

BI CHEM XP 129 +

Citrus Terpenes			<1%
Numéro CAS: 8028-48-6	Numéro CE: 232-433-8		
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.	
2-BUTOXYÉTHANOL			<1%
Numéro CAS: 111-76-2	Numéro CE: 203-905-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R20/21/22. Xi; R36/38	
2-AMINOÉTHANOL			<1%
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) C;R34 Xn;R20/21/22	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rinse nose and mouth with water. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

BI CHEM XP 129 +

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

BI CHEM XP 129 +

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-BUTOXYÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 ppm 9,8 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 30 ppm 147,6 mg/m³

2-AMINOÉTHANOL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³

*

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

Benzenesulphonic Acid 4-C10-13 Sec-Alkyl Dervis (CAS: 85536-14-7)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

2-AMINOÉTHANOL (CAS: 141-43-5)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg/jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/kg/jour
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2 mg/kg/jour
Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg/jour

PNEC

- Eau douce; 0.085 mg/l
- Eau de mer; 0.0085 mg/l
- rejet intermittent; 0.025 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.425 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0425 mg/kg
- Sol; 0.035 mg/kg
- STP; 100 mg/l

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

BI CHEM XP 129 +

DNEL

Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 89 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 652 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 98 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 44.5 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 426 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 13.4 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 38 mg/kg/jour
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.2 mg/kg/jour

PNEC

- Eau douce; 8.8 mg/l
 - Eau de mer; 0.88 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 34.6 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 3.46 mg/kg
 - Sol; 2.8 mg/kg
 - STP; 463 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Aucune protection des mains particulière recommandée. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Matière imperméable.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 9
Densité relative	1.01 @ @ 25°C

BI CHEM XP 129 +

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

ETA orale (mg/kg) 5 102,04

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

BI CHEM XP 129 +

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

BI CHEM XP 129 +

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation

CHIP for everyone HSG228.

Workplace Exposure Limits EH40.

Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 13/05/2015

Révision 02

Remplace la date 14/01/2014

Numéro de FDS 14956

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Jitendra Panchal

Phrases de risque dans leur intégralité

R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

BI CHEM XP 129 +

Mentions de danger dans leur intégralité

EUH208 Contient du CITRUS TERPENES. Peut produire une réaction allergique.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TURKISH SIGNATURE